

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 691

31 mars 2009

SOMMAIRE

Aeriance FCP-SIF	33134	Hottinger International Fund	33127
Alcentra Mezzanine No. 2 S.à r.l.	33154	HVM	33126
Allianz Global Investors Fund	33143	Imex Gabbeh S.à.r.l., Tapis d'Orient	33162
Amarilux S.à r.l.	33168	ING Luxembourg	33127
Banca Imi Algorithmic Strategy Fund	33135	Kaupthing Hedge	33124
BMF s.à r.l.	33140	Kirchröder Fonds II	33143
Cobalt Waterline S.à r.l.	33164	LBBW Alpha Dynamic	33137
Cristal Pap SA	33163	LBBW Asset Select	33139
CVT Europa Absolute Select	33126	LBBW Bond Select	33136
Deka International S.A.	33124	LBBWconcept	33136
DekaLux-Japan	33122	LBBWconcept	33140
DekaLux-Pazifik	33123	LBBWconcept -balance-	33139
DekaLux-Treasury:	33123	LBBW Equity Select	33139
Deka-MiddleEast and Africa	33122	LBBW Opti Return	33138
Deka-OptiRent 1+y	33123	LBBW Total Return Dynamic	33139
DekaStruktur: V	33122	LiLux Convert	33136
Deka-Treasury	33124	LiLux Umbrella Fund	33136
Deka-Wandelanleihen	33125	LiLux Umbrella Fund	33135
Deka-Weltzins	33125	Pictet Global Selection Fund	33142
Donako Holding S.à r.l.	33157	Pictet Global Selection Fund	33143
DWM Umbrella Fund	33135	Platinum Portfolio Fund	33143
Energie Verte S.à r.l.	33156	SEB EuroCash Spezial	33125
Fideuram Bank (Luxembourg) S.A.	33137	Serenity Fund Sicav-SIF S.A.	33144
GIP	33135	Triaxiom Investment S.à.r.l.	33149
Hottinger International Fund	33126	Zimmer S.à r.l.	33167

Deka-MiddleEast and Africa, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen „Deka-MiddleEast and Africa“, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 27. Februar 2009 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Februar 2009.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009016923/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01312. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

DekaLux-Japan, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen „DekaLux-Japan“, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 5. März 2009 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde am 10.02.2009 beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Februar 2009.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009016924/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03119. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

DekaStruktur: V, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen „DekaStruktur: V“, der den Bestimmungen von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement des Fonds zum 27. Februar 2009 zu ändern.

Das Verwaltungsreglement wurde am 17.02.2009 beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Februar 2009.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009020128/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05245. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

DekaLux-Treasury, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen „DekaLux-Treasury“, der den Bestimmungen von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 19. März 2009 zu ändern.

Das Verwaltungsreglement wurde am 25.02.2009 beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Februar 2009.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009024158/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB07003. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

DekaLux-Pazifik, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen „DekaLux-Pazifik“, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 19. März 2009 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde am 25.02.2009 beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Februar 2009.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009024161/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB07002. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Deka-OptiRent 1+y, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen „Deka-OptiRent 1+y“, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 19. März 2009 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde am 26.02.2009 beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Februar 2009.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009026334/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08235. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Deka International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 28.599.

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen „Deka-CorporateBond Euro“, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 19. März 2009 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde am 25.02.2009 beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Februar 2009.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009025085/1208/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB07004. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Deka-Treasury, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Deka-Treasury", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 31. März 2009 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 19. Februar 2009.

Deka International S.A.

Unterschriften

Die Verwaltungsgesellschaft

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Unterschriften

Die Depotbank

Référence de publication: 2009028776/1208/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00397. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Kaupthing Hedge, Fonds Commun de Placement.

The management regulations with respect to the fund Kaupthing Hedge have been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Das Verwaltungsreglement des Anlagefonds Kaupthing Hedge wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHA MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature / Unterschrift

Référence de publication: 2009031700/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02172. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Deka-Weltzins, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen „Deka-Weltzins“, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 31. März 2009 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. Februar 2009.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009028780/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00394. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Deka-Wandelanleihen, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen „Deka-Wandelanleihen“, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 31. März 2009 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde am 04.03.2009 beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Februar 2009.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009028784/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00391. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

SEB EuroCash Spezial, Fonds Commun de Placement.

SEB EuroCash Spezial mit dem Teilfonds „SEB EuroCash Spezial I“

SEB EuropaFlex

SEB GlobalPlayers

AUFLÖSUNG

Durch Beschluss des Verwaltungsrates vom 31. März 2009 hat SEB Asset Management S.A. als Verwaltungsgesellschaft des SEB EuroCash Spezial (zusammen mit dem Teilfonds "SEB EuroCash Spezial I"), SEB EuropaFlex sowie SEB GlobalPlayers ("die Fonds") im Einklang mit Artikel 14 des Verwaltungsreglements beschlossen, diese Fonds mit Wirkung zum 30. April 2009 aufzulösen. Grund der Auflösungen ist, dass die Nettofondsvermögen der betroffenen Fonds ein Volumen erreicht haben, das eine effiziente und wirtschaftliche Verwaltung im Interesse der Anteilhaber nicht mehr ermöglicht.

Liquidationserlöse, die neun Monate nach dem Liquidationsbeschluss von den Anteilhabern nicht eingefordert worden sind, werden von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der "Caisse de Consignation" in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Luxemburg, den 31. März 2009.

SEB Asset Management S.A.

Référence de publication: 2009038660/755/18.

HVM, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement für den HVM, in Kraft getreten am 25. Februar 2009, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Februar 2009.

Wallberg Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009031093/9077/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01999. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

CVT Europa Absolute Select, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds CVT Europa Absolute Select, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009033347/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03882. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Hottinger International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.050.

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 24.050 et constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 160 du 18 juin 1986, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 319 du 13 février 2006.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre simple aux actionnaires en date du 2 février 2009 et publiée au D'Wort, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et à la Voix du Luxembourg en date des 2 et 18 février 2009.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 6 des statuts de la SICAV afin de prévoir que le conseil d'administration pourra décider du "split" ainsi que du "reverse split" d'une classe d'action d'un compartiment de la SICAV.

IV.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 966.435 actions en circulation, 13 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 30 janvier 2009 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la SICAV afin de prévoir que le conseil d'administration pourra décider du "split" ainsi que du "reverse split" d'une classe d'action d'un compartiment de la SICAV, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Classes d'actions.** Le Conseil d'Administration peut décider, pour tout compartiment, de créer des classes d'actions de capitalisation et de distribution ainsi que des classes d'actions dont les caractéristiques sont décrites dans les documents de vente de la Société.

Une action de distribution est une action qui confère en principe à son détenteur le droit de recevoir un dividende en espèces.

Une action de capitalisation est une action qui en principe ne confère pas à son détenteur le droit de toucher un dividende.

Les actions des différentes classes confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits, notamment en ce qui concerne le droit de vote aux Assemblées Générales d'actionnaires. Selon les dispositions de l'Article 7, le droit de vote ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

Le Conseil d'Administration pourra en outre décider du "split" ainsi que du "reverse split" d'une classe d'action d'un compartiment de la Société."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2009. Relation: LAC/2009/8972. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009033801/242/67.

(090040813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Hottinger International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.050.

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009033802/242/10.

(090040820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

Extrait de la liste des signatures autorisées au 16 mars 2009

Conformément aux articles 18 et 19 des statuts coordonnés de la banque, et en vertu d'une décision du conseil d'administration, les mandataires mentionnés ci-après ont pouvoir de représenter la banque.

Ce pouvoir de représentation est limité aux opérations indiquées ci-dessous et précisé par les lettres A, B, C ou D figurant en regard du nom de chaque mandataire.

Un mandataire de catégorie supérieure est toujours habilité à représenter la banque dans une opération pour laquelle un pouvoir de représentation a été accordé à une catégorie inférieure.

La banque est valablement représentée par les signatures de deux personnes de catégorie A pour tous actes généralement quelconques de la banque et notamment les actes comportant acquisition, aliénation, location d'immeubles, ouverture de crédit ou prêt avec ou sans garanties réelles ou personnelles, les actes comportant inscription hypothécaire ou de privilège, les mainlevées avec ou sans paiement, de toutes inscriptions, transcriptions, saisies, oppositions ou commandements, les actes comportant subrogation dans toutes créances ou droits quelconques, cession de rang, concession de parité de rang ou réconciliation à tous droits réels, aux transactions, les contrats de report ainsi que les acceptations, avals, ducroires et garanties généralement quelconques, l'engagement ou à la révocation du personnel, de même que la délivrance, par acte authentique ou sous seing privé, de procurations spéciales afférentes à l'accomplissement d'un ou plusieurs des actes précités.

Les signatures des personnes indiquées ci-dessous sont qualifiées de signatures de catégorie A.

VANDENBERGHE	Rik	Managing Director Financial Markets / Corporate & Institutional Banking / Human Resources / General Secretariat, Corporate Tax, Legal & Compliance / Corporate Audit Services / Management Consulting Services / Group Business Development
ADRIAENSSENS	Dirk	General Manager Retail & Private Banking
GUSBIN	Philippe	General Manager OPS & IT / Credit Risk Management
LOMBAERT	Eric	General Manager Finance & Risk
BLAISE	José	Financial Markets / Treasury
BRAUN	Gaston	Finance / Finance Projects / Management
CHALON	Monique	Risk Management / Management
CHILLET	Patrick	General Secretariat / Corporate Tax / Legal & Compliance / Management
de GRADY DE HORION	Etienne	Facility Management / Management
DE VUYST	Sandrine	Portfolio Management / Management
DECROOS	Lieven Georges	Financial Markets / Inst. Advice & Distribution
DEGROS	Damien	Corporate & Institutional Banking / Management
DELTOUR	Christian	Private Banking / Segment B & C
DIESCHBURG	Romain	Corporate Audit Services / Management
ELSKENS	Philippe	Payments / Card & Trade Finance
FRASELLE	Patrick	Financial Markets / Forex
GIRY	Agnès	Financial Markets Support / Management
HENNICO	Marc	Credits / Intensive Care & Restructuring
HEYMER	Haiko	Legal & Compliance
KLEPPER	Jean	Securities / Operations & Depository Bank
KNODEN	Pierre	Domestic Retail Banking / Management
KRIER	Marc	Financial Markets / Credit Derivatives & Bonds
LHERMITTE	Bernard	IT Department / Management
LIETEN	Joeri	Group Business Development / Management
MAJERUS	Claude	Credits / Staff Credit Officer
MALAGNAC	Stéphanie	Corporate Audit Services
MARICHAL	Charles	Securities / Management
MASSON	Olivier	Credits / Management
MINE	Cédric	Credits / Wholesale & Professional Loan Administration
MOREELS	Christian	Client Administration / Management
NYS	Ghislain	Private Banking / Commercial Development Management
PETERS	Arlette	Human Resources
PETERS	Carlo	Credits / Credit Administration Support
PINCK	Stéphane	Finance / Financial Accounting
PITTEVILS	Karl	Financial Markets / Management

PURAYE	Carlo	Financial Markets / Credit Derivatives & Bonds
RENETTE	Stéphane	Corporate & Institutional Banking
ROLAND GOSSELIN	Cédric	Private Banking / Management
SCHIFFLERS	André	Payments / Payment Orders
SCHMIT	Emmanuel	Finance / Financial Control / Management
SCHMITZ-LAU	Nikolas	Human Resources / Management
SCHNEIDER	Didier	IT Department
SERVATY	Jean-Marc	Credits / Intensive Care & Restructuring
SIMON	Frédéric	Securities / Customer Support & Transfer Agency
SOULLIER	Daniel	Finance / Accounting Policies, Methodology & Controls / Management
THENY	Pascal	Payments / Management
VAN GROENINGEN	Wilbert	Corporate & Institutional Banking
VERHULST	Yves	Corporate & Institutional Banking
WILLEMS	Olivier	Finance / Financial Accounting / Management

Les personnes ci-après sont autorisées à signer conjointement avec une personne de la catégorie A: les actes d'ouverture de crédit notarié, les actes comportant inscriptions hypothécaires ou de privilèges, mainlevée avec ou sans paiement de toutes hypothèques ou privilèges, de même que toute transaction de commandement ou de saisie, renonciation à tous privilèges, cession de rang, concession de parité de rang, subrogation dans toutes hypothèques ou privilèges immobiliers, acceptations ou transferts d'hypothèques ; la délivrance par acte authentique ou sous seing privé de procurations spéciales afférentes à l'accomplissement d'un ou plusieurs des actes précités.

FRASELLE	Pascal	Credits
WINANDY	Caroline	Credits

La banque est valablement représentée par les signatures d'une personne de catégorie A et une personne de catégorie B pour tous types d'actes, sauf les actes limitativement énumérés ci-après : tous actes en matière de crédits de toute nature, contrats, confirmations, modifications, dénonciations dont la valeur représente au moins EUR 1.250.000.- ou sa contre-valeur.

Les signatures des personnes indiquées ci-dessous sont qualifiées de signatures de catégorie B.

AERS	Karin	Private Banking / Belgian Desk (NL)
ALLELYN	André	Financial Markets Support
AMINE	Marouan	Private Banking / French Desk
ANDRE	Thibaut	Corporate & Institutional Banking
ATALAND	Mehdi	IT Department
BAILER KEGEL	Rebecca	Corporate & Institutional Banking
BAILLEUX	Pierre	Client Administration
BARBAROSSA	Aurora	Branches / Esch-sur-Alzette
BASTOS	Paula	Branches / Diekirch
BAUDE	Laurence	Corporate Audit Services
BEN AMEUR BOUCHERAKI	Samya	Payments / Visa
BEQUET	Monica	Retail Organisation
BERETTA	Fabio	Branches / Rodange
BERGER	Steve	Branches / Cloche d'Or
BIARD	Séverine	Client Administration
BISSOT	Dominique	Portfolio Management
BLUM	Michel	Securities / Operations Support
BOCA	Véronique	Corporate & Institutional Banking
BODELET	Christophe	Human Resources / Training
BOLDO	Christophe	Private Banking / Belgian Desk (FR)
BOLLENS	Jérôme	Corporate Audit Services
BONESIRE	Fabian	Payments / Swift - Transmission
BONNIER	Michaël	Corporate & Institutional Banking
BOUCHAT	Vincent	IT Department
BRISTOT	Maryse	Client Administration
BRUSSEAUX	Brice	Payments / Electronic Banking Commercial and Technical Support
CAPELLE	Jean	Facility Management / Security & Safety

CAPRASSE DUMONT	Françoise	Human Resources / Training
CARABIN	Christophe	Branches / Wiltz
CARABIN	Thierry	Branches / Troisvierges
CASTRO	Uilson	Branches / Strassen
CHARLÉ	Claude	Domestic Retail Banking / Professional Customers
CHAVEE	Anne	Corporate & Institutional Banking
CHERCHI	Stéphane	Branches / Grand Rue
CLAES	Hugo	Portfolio Management
CLAUDY	Thierry	IT Department
COLIN	Philippe	IT Department
CONTER	Claudine	Branches / Siège
COOLS	Hubert	Portfolio Management
CORBI	Louis	Payments / Payments Reporting
CROISIER	Catherine	Private Banking / French Desk
DA CUNHA GOMES	Manuel	IT Department
DAROCA GARCIA-BARBERENA	Barbara	Corporate & Institutional Banking
DE BREUCKER	Johan	Corporate & Institutional Banking
DE CORSWAREM	Michel	Private Banking / Belgian Desk (NL)
DE JONGHE D'ARDOYE	Bernard	Wealth Management / Management
DE ROO	Harrie	Private Banking / Dutch Desk
DE VOS	Tania	Product Management & Sales Support / Management
DE VRIEZE	Fabian	Private Banking / Belgian Desk (NL)
DEBIENNE	Muriel	Legal
DEGAUQUIER	Pascal	Private Banking / Belgian Desk (FR)
DEHOUX	Benoît	IT Department
DEITZ MOULIN	Stéphanie	Corporate Audit Services
DELHERS	Isabelle	Corporate Tax
DELTENRE LAMBOTTE	Christine	Securities / Corporate Actions
DEMLENNE	Dominique	Corporate & Institutional Banking
DENASI	Yves	Marketing-Communications
DENEL	Monique	Branches / Diekirch
DENOTTE DOSTERT	Nathalie	Finance / Accounting Policies, Methodology & Controls
DEPLANCKE	Geertrui	Branches / Siège
DERMIENCE	Luc	Branches / Strassen
DEROLEZ	Johan	Credits / Credit Risk Support
DESCAMPS	Alain	Private Banking / Belgian Desk (FR)
DESCHAMPS LAMBOTTE	Anne	Payments / Payment Orders
DESPRIET	Philip	Payments / Electronic Banking Commercial and Technical Support
DESSE	Eric	Branches / Esch-sur-Alzette
DESTATE	Fabian	Corporate & Institutional Banking
DHAESE	Sabine	Portfolio Management
DHONT PLUN	Yannick	Legal
DI DOMENICO	Richard	Branches / Siège
DIRN	Sarah	Risk Management / Market Risk
DORGHAM BELLO	Maia	Securities / Customer Support
DORREBOOM	Robert	Private Banking / Belgian Desk (NL)
DUBOIS MOTTE	Caroline	Corporate Audit Services
DUCATE	Yves	Private Banking / Belgian Desk (FR)
DUMSER SCHWICKERATH	Myriam	Branches / Mersch
DUVIVIER	Isabelle	Credits / Wholesale & Professional Loan Administration
EDWARDS	Richard	Portfolio Management
EECHAUDT	Didier	Private Banking / Belgian Desk (NL)
EHRHARDT	Daniel	IT Department
EISEN DEMPSEY	Deborah	Securities / Trailer Fee

ENGEL SEIL	Juliette	Securities / Reconciliations / Risk & Controls
ESTERMANN MENCARELLI	Sandrine	Client Administration
EVRARD	Frédéric	Retail Organisation / Management
FABER	Sandra	Branches / Dudelange
FAUCONNIER	Eric	Private Banking / Belgian Desk (NL)
FEDERICI	Linda	Client Administration
FELLER	Danièle	Domestic Retail Banking / Professional Intermediaries
FELTGEN	Roger	Financial Markets / Treasury
FELTZ	Frédéric	Client Administration
FERNANDES DOS SANTOS	Nuno	Branches / Cloche d'Or
FERREIRA DIAS	Rui	Branches / Mersch
FEYDER	Steve	Branches / Wiltz
FIGUEIREDO PINTO	Ana Silvia	Client Administration
FLAMAND	Luc	Branches / Troisvierges
FONTAS SCHROEDER	Martine	Branches / Siège
FRANTZEN	Claude	Branches / Echternach
FRASELLE	Pascal	Credits / Mortgage Loan Administration
FREICHEL	Jean-Claude	Branches / Siège
FRERES	Claude	Branches / Siège
GARSON	Steve	Branches / Grand Rue
GAULIER	Henri	Securities / Order Processing
GAUTHIER HUBERT	Marie-Christine	Credits / Special Loan Administration
GEIB	Marc	Branches / Differdange
GENTEN	Freddy	Branches / Ettelbrück
GERARD	Christelle	Credits / Wholesale & Professional Loan Administration
GHIDINI	Manuel	Branches / Troisvierges
GIBOUX	Isabelle	Branches / Differdange
GILLEN	Jean	Branches / Grand Rue
GILSON	Vincent	Branches / Alfa
GIRONDEL	Olivier	Portfolio Management
GLODEN	Justin	Branches / Diekirch
GOEBEL	Isabelle	Desk DRB A
GONCALVES MADEIRA	Sonia	Corporate & Institutional Banking
GOUIN	Nathalie	Payments / Trade Finance
GRAMAGLIA	Olivier	Compliance
GREVESSE	Vinciane	Private Banking / Belgian Desk (FR)
GROENENDAELS	Eric	Marketing-Communications / Management
GROGNARD	Marie-Ange	Payments / Electronic Banking Commercial and Technical Support
GUALTIERI APOLLONI	Ivana	Branches / Strassen
GUIOT	Didier	IT Department
HANTEN	Pascale	Branches / Cloche d'Or
HEITZMANN	Philippe	IT Department
HENDLE	Markus	Private Banking / German Desk
HENDRICKX	Paul	Branches / Ettelbrück
HENRARD	Emmanuel	Branches / Troisvierges
HENRIQUET	Sophie	Credits / Mortgage Loan Administration
HEUSCHLING	Olivier	Portfolio Management
HEYDER WERNIMONT	Danielle	Branches / Grand Rue
HOFFELT	Pascal	IT Department
HOLLER KLEIN	Muriel	Client Administration
HUBERT	Marc	Branches / Mersch
HUBERTY	Nadia	Branches / Rodange
HUMMER	Bérangère	Client Administration
HUSTACHE ARNONE	Carine	Corporate & Institutional Banking

IVERSEN	Eric	IT Department
JACQUEMIN	Eric	Corporate & Institutional Banking
JAANS	Bob	Branches / Echternach
JEANNE	Eric	Corporate & Institutional Banking
JUNG	Achim	Private Banking / German Desk
KEHRER	Laurent	Corporate & Institutional Banking
KEMP	René	Branches / Siège
KERRENS	Gérard	Client Administration
KHIEV	Hafisah	Securities / Order Processing
KIEFER	Sandy	Private Banking / German Desk
KIEFFER	Frédéric	Domestic Retail Banking / Professional Customers
KIMMES	Viviane	Branches / Esch-sur-Alzette
KREMER	Carol	Branches / Siège
KREMER	Jeannot	Payments / Visa
LA ROSA	Vincenzo	Branches / Alfa
LABRANCHE	Marc	Branches / Siège
LABRANCHE MARCQ	Carmen	IT Department
LACANTE	Bart	Portfolio Management
LAHAYE MARCK	Astrid	Corporate & Institutional Banking
LAMAS	Antonio	Corporate & Institutional Banking
LAMBERTINI	Carole	Client Administration
LAMBRECHTS	Claude	Wealth Management
LANDI	Luigi	Securities / Master Files
LANGINI	Marie-Louise	Branches / Echternach
LAZERGES	Patrice	Branches / Grand-Rue
LEBORGNE	Jean-Yves	Portfolio Management
LECLEF	Frédéric	IT Department
LEDIG	Gildina	Corporate & Institutional Banking
LEGRAND	Pierre	Private Banking / Belgian Desk (FR)
LENTZ	Ingrid	General Secretariat & Insurance
LEONARD	Jean-Marc	Securities / Order Processing
LEPINOIS	Michel	Private Banking / Belgian Desk (FR)
LORGE	Nico	Branches / Siège
LUFFIN PONSARD	Cristelle	Securities / Product Management
MACALLI LENGELE	Isabelle	Payments / Payment Orders
MAJERUS	Liette	Branches / Mersch
MALINOV MARIUTTO	Daniela	Branches / Cloche d'Or
MASSART SAUBOIN	Vinciane	IT Department
MATARRESE	Stefano	Corporate & Institutional Banking
MATOS GONCALVES	Helena	Branches / Strassen
MATTHYS	Alexandre	Branches / Wiltz
MAUS DE ROLLEY	James	Portfolio Management
MEIERS GRETHEN	Monique	Branches / Grand Rue
MELCHIOR	Jean-Philippe	Securities / Customer Support
MERGAUX	Pierre-Etienne	Branches / Grand Rue
MERRA	Joëlle	Compliance
MERTENS	Francis	Desk DRB A
MERTZ DUPONT	Nicole	Branches / Diekirch
MICHEL	Alain	Branches / Strassen
MOINET	Joëlle	Branches / Wiltz
MONTEIRO	Louis	Branches / Strassen
MORASCHINI LAMESCH	Mireille	Payments / Payment Orders
MORRIS	Bruce	Risk Management / Operational Risk
NAUJOKAT	Anne	Compliance
NEVEN	Johan	Branches / Wiltz

NIEDERKORN	Patrick	Branches / Wiltz
NIEVO	Luca	Private Banking / French Desk
NIJHUIS	Paulus	Private Banking / Dutch Desk
NIZET	Anne-Sophie	Branches / Troisvierges
OCTAVE	Isabelle	Branches / Strassen
PANARO	Antoinette	Branches / Mersch
PAQUET	Monica	Finance / Financial Accounting
PHILIPPE	Marcel	Facility Management / Real Estate
PHILIPPIN	Hervé	Branches / Siege
PIERRARD	Geoffroy	Legal
PIOT	Johan	Private Banking / Belgian Desk (NL)
PIRICK	Hervé	IT Department
PITZ	Annette	Branches / Troisvierges
PLATE	Pascal	Private Banking / Dutch Desk
PONCELET NOLLEVAUX	Vinciane	Finance / Financial Accounting
PONCIN	Bernard	Securities / Transfers & Corporate Actions
QUINAUX	Dominique	Corporate & Institutional Banking
QUINTENS	André	IT Department
RAMLOT	Olivier	IT Department
RECKEL	Paul	Financial Markets / Credit Derivatives & Bonds
RESIBOIS	Jean-Pierre	Risk management / Market Risk
REUTER	Daniel	Domestic Retail Banking / Commercial Support
REUTER WELSCHER	Véronique	Branches / Siège
RICCI	Claudia	Credits / Recovery
ROBERT	Patricia	Financial Markets Support
RODRIGUEZ	Marina	Branches / Rodange
ROELS	Jan	Corporate & Institutional Banking
ROLAND	Philippe	Financial Markets Support
ROSSI	Andrea	Branches / Grand-Rue
RUWET	Sandra	Client Administration
SAILER	Romain	Branches / Dudelange
SAMITZ SCHMITZ	Denise	Branches / Siège
SANTOS	Lucette	Payments / Visa
SCHAACK	Jean-Claude	Domestic Retail Banking / Professional Intermediaries
SCHAEFFER	Pascale	Credits / Special Loan Administration
SCHAEFFER CASEL	Murielle	Branches / Strassen
SCHAITLER	Jeanne	Branches / Grand Rue
SCHILTZ	André	Securities / Physical Values
SCHMIT	Jeannot	Credits / Mortgage Loan Administration
SCHMIT	Sandra	Payments / Trade Finance
SCHMITZ PETERS	Marie-France	Branches / Grand Rue
SCHNEIDER	Sonja	Private Banking / Belgian Desk (FR)
SCHNOERING	Nathalie	Securities / Customer Support
SCHOMER	Roger	Branches / Differdange
SCHWARTZ	Monique	Payments / Payment Orders
SCHWARTZ WOLTER	Annick	Branches / Wiltz
SEGOLONI RUBBO	Nathalie	Securities / Physical Values
SERRES	Nicole	Branches / Alfa
SERVATIUS	Nicolas	Private Banking / Belgian Desk (FR)
SIMEON DELCORTE	Michèle	Branches / Strassen
SIMONIS	Laurent	IT Department
SONNTAG	Christian	Compliance
SPRUYTTE	Bernard	Private Banking / Transactional Management
STAMMEL	Frank	Branches / Esch-sur-Alzette
STRENG	Josiane	Payments / Claims

STROOMER	Rob	Corporate & Institutional Banking
STURM	Christoph	Private Banking / German Desk
THEIS	Vic	Client Administration
THIEREN ROUVROY	Sybille	IT Department
THILL SCHMIT	Josette	Branches / Ettelbrück
THIRY	Claude	Facility Management / Mail & Expedition
THYS	Philippe	Branches / Troisvierges
TOURNIER	Samuel	Corporate Audit Services
TOUSSAINT	Pascal	Client Administration
TOUSSING ORIGER	Yolande	Branches / Siège
URIOT DIETSCH	Sandrine	Payments / Trade Finance
VALLET	Claire	Private Banking / Belgian Desk (FR)
VAN EECKHOUTTE	Charlotte	Private Banking / Belgian Desk (NL)
VAN HOLSTEIN	René	Private Banking / Dutch Desk
VAN MERRIS	François-Xavier	Branches / Siège
VANDEN BULCKE	Sarah	Corporate & Institutional Banking
VANDEWIELE	Luc	Portfolio Management
VANSWEEVELT GILSON	Mireille	Payments / Trade Finance
VASSEUR	Pierre	Human Resources / Training
VERHAEGHE	Michel	Finance / Financial Accounting
VERLINDE	Dimitri	Private Banking / Belgian Desk (NL)
VILLALON	Berna	Branches / Siège
WEILER	Anouck	Branches / Esch-sur-Alzette
WEISSE	Magali	Branches / Dudelange
WEISSEN	Maxime	Private Banking / French Desk
WELTER	Arno	Credits / Intensive Care & Restructuring
WEUSTENRAAD	Claudine	Branches / Wiltz
WILL	Carine	Branches / Differdange
WILLEM	Florence	Corporate & Institutional Banking
WINANDY	Caroline	Credits / Wholesale & Professional Loan Administration
WIRTH	Victor	Client Administration
XIOL	Raphaël	Corporate & Institutional Banking
ZIEBA	Nathalie	Corporate Audit Services

La liste complète des personnes disposant de signatures C et D et des pouvoirs y afférents peut-être consultée dans le dossier de la banque auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg ou au siège social de la société.

La présente publication remplace et, pour autant que de besoin, annule toutes les publications antérieures.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

ING Luxembourg

Patrick CHILLET / Ingrid LENTZ

Secrétaire Général / Responsable de Service

Référence de publication: 2009036756/1275/384.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05867. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Aeriance FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

The consolidated version of the management regulations with respect to the fund Aeriance FCP-SIF has been filed with the Luxembourg trade and companies register.

La version consolidée du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Aeriance FCP-SIF a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

AERIANCE INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009033810/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03559. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Banca Imi Algorithmic Strategy Fund, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion du fonds commun de placement de droit luxembourgeois à compartiments multiples, BANCA IMI ALGORITHMIC STRATEGY FUND, signé par la société de gestion EURIZON CAPITAL S.A. avec siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, n. RC B 28.536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2009036901/7255/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06548. - Reçu 68,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090044965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

GIP, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036912/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02378. - Reçu 70,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090045087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

LiLux Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Allgemeine Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036937/2501/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06939. - Reçu 54,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090045046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

DWM Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

DWM Umbrella Fund - DWM Bond Fund Opti,
fonds commun de placement à compartiments multiples

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036913/2501/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02391. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

LiLux Convert, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036916/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02379. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

LiLux Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

LiLux Umbrella Fund - LiLux Rent

fonds commun de placement à compartiments multiples

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036918/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02388. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

LBBWconcept, Fonds Commun de Placement.

LBBWconcept -harmonie-

fonds commun de placement à compartiments multiples

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036932/2501/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04179. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

LBBW Bond Select, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036920/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04172. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

LBBW Alpha Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036922/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04174. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Fideuram Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 66.380.

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars à Luxembourg, au siège de la société, ci-après désignée.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "FIDEURAM BANK (Luxembourg) S.A.", avec siège social à Luxembourg, 17A, rue des Bains, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 66.380,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page numéro 42028.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jacques DELVAUX, en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C de 2006, page numéro 47900.

L'assemblée est présidée par M. Salvatore MACCARONE, Administrateur de Fideuram Bank, demeurant à Rome (I).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Massimo BROCCA, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Riccardo SIMCIC, employé, demeurant à Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

A: Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

B: Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 24.471 (vingt-quatre mille quatre cent soixante-et-onze) actions représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 30.000.000 (trente millions d'Euro), toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

C: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'Art. 3 des Statuts: élargissement de l'objet social dans le but d'intégrer les activités d' "opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communications du secteur financier" reprises dans l'autorisation ministérielle 21/06, délivrée en faveur de la Banque le 24 mars 2006.

2. Modification de l'Art. 32 des Statuts: appartenance au Groupe Bancaire Intesa Sanpaolo et non plus au Groupe Bancaire Sanpaolo IMI, de ce fait, la Société se doit désormais d'obéir aux directives émanant de Intesa Sanpaolo S.p.A.,

dans le cadre de ses activités de direction et de coordination, en vue de l'exécution des instructions données par la Banque d'Italie (Banca d'Italia) à Intesa Sanpaolo S.p.A., et ce dans l'intérêt de la stabilisation du Groupe.

L'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société dans le but d'intégrer les activités d' "opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communications du secteur financier" reprises dans l'autorisation ministérielle 21/06, délivrée en faveur de la Banque le 24 mars 2006;

de sorte que l'article 3 aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. Objet. La société a pour objet d'exercer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités bancaires et financières autorisées aux banques aux termes de la loi luxembourgeoise relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps ainsi que l'activité d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier.

La société peut effectuer toutes opérations financières, comprenant notamment (mais non exclusivement) la réception de dépôts à vue et à terme libellés en n'importe quelle monnaie, l'octroi de prêts de toute nature libellés en n'importe quelle monnaie, arbitrage en devises, conservation de valeurs mobilières, gestion de patrimoines, prises fermes d'actions et/ou d'obligations, encaissement de coupons, avec pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, de disposition, toutes autres opérations relatives à des bons, traites acceptées, bons de caisse et d'autres obligations de toutes espèces, et avec pouvoir d'accorder des crédits de toutes sortes, d'émettre et de confirmer des lettres de crédit et des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que le traitement informatique de données, la mise en place et la maintenance de systèmes informatiques et réseaux et toutes autres activités industrielles, commerciales ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet principal décrit ci-dessus et toutes participations à des emprunts ou prêts, ainsi que l'acquisition, la détention et la disposition, par n'importe quelle voie, de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de toute autre société. La société peut aussi entreprendre pour son propre compte ou pour compte de tiers la préparation et la promotion de projets d'investissement et de développement ainsi que toutes opérations financières ou bancaires, pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-avant décrits. Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, conformément au point 2 de l'ordre du jour, de modifier l'article 32 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 32. Dispositions générales. La société est membre du Groupe de crédit Intesa Sanpaolo. De ce fait, la société se doit d'obéir aux directives émanant de Intesa Sanpaolo S.p.A., dans le cadre de ses activités de direction et de coordination, en vue de l'exécution des instructions données par la Banque d'Italie (Banca d'Italia) à Intesa Sanpaolo S.p.A., et ce dans l'intérêt de la stabilisation du Groupe. Les membres du Conseil d'Administration transmettront au leader du Groupe ("Capogruppo") tous les détails et/ou toutes les informations nécessaires à l'exécution desdites instructions, dans les limites des lois et réglementations luxembourgeoises.

DONT ACTE, fait et passé au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: S. MACCARONE, M. BROCCA, R. SIMCIC, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3897: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/03/2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009037178/208/84.

(090042067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

LBBW Opti Return, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036925/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04167. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

LBBW Equity Select, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036927/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04168. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

LBBW Total Return Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036929/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04166. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

LBBWconcept -balance-, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036930/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04184. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

LBBW Asset Select, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036934/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04186. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

LBBWconcept, Fonds Commun de Placement.

LBBWconcept -harmonie kurz-

fonds commun de placement à compartiments multiples

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2009.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036935/2501/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04182. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

BMF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 98, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 145.384.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société BARRELA & MARTINS s.à r.l. avec siège à L-9176 Niederfeulen, 98, route de Bastogne, RCSL B 102.446, représentée par ses deux gérants:

- Monsieur Henrike BARRELA, gérant de sociétés, demeurant à L-9151 Eschdorf, 11, op der Heelt et
- Monsieur Manuel MARTINS DA CRUZ, gérant de sociétés, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 19, rue Dudley Yves.

Laquelle comparante, représentée comme sus-dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BMF s.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Niederfeulen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet:

- A. L'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux de marchandises par route, et
 - B. L'exécution de tous travaux forestiers, bûcheronnage, débardage et fraissage, achat et vente de bois et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation de forêts et à l'industrie du bois;
- ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une façon générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Les 100 parts sociales sont toutes souscrites par la société BARRELA & MARTINS s.à r.l. préqualifiée, associée unique, pour laquelle acceptent ses deux gérants, également préqualifiés

Les cents parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, de sorte que le montant de € 12.500,- est dès-à-présent à disposition de la société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

33142

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention de la comparante qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

La comparante reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, la comparante déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

La fondatrice prénommée, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constituée par l'intermédiaire de ses représentants préqualifiés, en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-9176 Niederfeulen, 98, route de Bastogne.
- 2) La société sera gérée par deux gérants pour chacune de ses deux branches, comme suit:

Pour la branche A de l'objet social:

Est nommé gérant administratif: Monsieur Henrique BARRELA, gérant de sociétés, né à Ettelbruck le 15 septembre 1975, demeurant à L-9151 Eschdorf, 11, Op der Heelt.

Est nommé gérant technique: Monsieur Claude MARTINS FERNANDES, gérant de société, né à Ettelbruck le 2 juin 1988, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 19, rue Dudley Yves.

Pour la branche B de l'objet social:

Sont nommés gérants: Monsieur Claude MARTINS FERNANDES, gérant de société, né à Ettelbruck le 2 juin 1988, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 19, rue Dudley Yves et

Monsieur Henrique BARRELA, gérant de sociétés, né à Ettelbruck le 15 septembre 1975, demeurant à L-9151 Eschdorf, 11, Op der Helt.

- 3) La société sera valablement engagée:

- pour la branche A: par la signature conjointe des deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique;
- pour la branche B: par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: H. BARRELA, M. MARTINS DA CRUZ, C. MARTINS FERNANDES, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 26 février 2009. Relation CAP/2009/631. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 mars 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009038501/225/120.

(090047118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pictet Global Selection Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé de PICTET GLOBAL SELECTION FUND prenant effet au 31 mars 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

POUR MENTION, sans publication, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour PICTET GLOBAL SELECTION FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Pictet Funds (Europe) S.A.

Marie-Claude Lange / Christopher Misson

Fondée de Pouvoir / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009038503/52/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07152. - Reçu 196,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pictet Global Selection Fund, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion consolidé de PICTET GLOBAL SELECTION FUND prenant effet au 31 mars 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention, sans publication, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour PICTET GLOBAL SELECTION FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Pictet Funds (Europe) S.A.

Marie-Claude Lange / Christopher Misson

Fondée de Pouvoir / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009038504/52/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07150. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Platinum Portfolio Fund, Fonds Commun de Placement.

Hiermit wird darüber informiert, dass der Fonds Platinum Portfolio Fund mit seinem Teilfonds Platinum Portfolio Fund - Classic Hedge (WKN: A0DP1S; ISIN: LU0210299987) zum 14. November 2005 aufgelöst wurde. Hintergrund für die Auflösung war, dass der Fonds sechs Monate nach der Auflage das Mindestvolumen nicht erreicht hat.

Luxemburg, den 26. März 2009.

IPConcept Fund Management S.A.

Référence de publication: 2009038663/755/9.

Kirchröder Fonds II, Fonds Commun de Placement.

AUFLÖSUNG

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates der Hauck Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. vom 26. Februar 2009 wurde das Sondervermögen Kirchröder Fonds II am 24. März 2009 aus wirtschaftlichen Gründen aufgelöst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxemburg, im März 2009.

Für den Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009038665/1346/10.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Der Verwaltungsrat des Allianz Global Investors Fund gibt bekannt, dass der folgende Fonds am 20. März 2009 aufgelöst wurde:

Allianz All Markets Invest A EUR

LU0293307350

Senningerberg, März 2009.
Allianz Global Investors Fund
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009038668/755/13.

Serenity Fund Sicav-SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 140.590.

In the year two thousand nine, on the third of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SERENITY FUND SICAV-SIF S.A., société d'investissement à capital variable, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 140.590, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 18, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1963 of August 12, 2008.

The meeting is opened at 3.00 p.m., Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notice in the D'Wort, the Tageblatt and the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on January 30, 2009 and February 16, 2009 and by letter to the registered shareholders on February 16, 2009.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

Precision of the valuation method. Modification of article 22.

IV. As appears from the said attendance list out of 25,710 shares in issue, 13,000 shares are present or represented.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on January 21, 2009 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides the precision of the valuation method and then the modification of Article 22 as follows:

" **Art. 22. Determination of Net Asset Value.** The Net Asset Value per share is determined by dividing the value of total assets of the Company less the liabilities of the Company by the total number of shares outstanding on any Calculation Date.

The Net Asset Value per share of a class shall be expressed in the reference currency of the relevant class. The Net Asset Value per share will be determined by dividing the net assets of the class by the total number of shares of that class then outstanding taking into account the allocation of the net assets between the different existing categories of shares and shall be rounded up or down to the nearest whole thousandth.

The valuation of the Net Asset Value of the different classes of shares shall be determined according to Luxembourg GAAP as follows:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered),
- c) all bonds, time notes, shares, stock, debentures stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;

d) all stock, stock dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);

e) all interests accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;

f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company, and

g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

1. the value of units or shares issued by open-ended or closed-ended funds will be valued at their last official net asset value, as reported or provided by such open-ended or closed-ended funds or their administrative agents or, should the Board consider it better reflect the fair value, at their latest unofficial or estimated net asset values (i.e. estimates of net asset values may be provided by a pricing source - including the investment manager of the target open-ended fund - other than the administrative agent of the target fund if more recent than their official net asset values). The Net Asset Value calculated on the basis of unofficial net asset values of target open-ended or closed-ended funds may differ from the Net Asset Value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target open-ended or closed-ended funds. Subject to the right of the Board provided by the Articles, such Net Asset Value is final and binding notwithstanding any different later determination.

2. the value of any security or unit/share of a closed-ended fund which is listed on any securities exchange or similar electronic system and regularly traded thereon will be the last available price or if no market value is available at its last closing price on the relevant Valuation Day or at the last available closing price under the condition that this valuation reflects the most adequate price or, should the Board consider it better reflect the fair value, at their latest unofficial or estimated net asset values (i.e. estimates of net asset values may be provided by a pricing source - including the investment manager of the target open-ended fund - other than the administrative agent of the target fund if more recent than their official net asset values).

3. the value of securities dealt in on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public ("the regulated market") shall be based on the last available price;

4. In the event that any of the securities held in the portfolio of the Company are not quoted or dealt in on any stock exchange or dealt in on another regulated market, or if the price as determined pursuant to sub-paragraphs (2) or (3) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

5. All investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the currency of the different classes shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares.

Should a valuation on the basis of the abovementioned rules become impracticable or inexact because of particular circumstances, other generally accepted and verifiable valuation criteria will be applied to obtain an equitable valuation by the SICAV.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

a) loans, bills and accounts payable;

b) all accrued or payable administrative expenses (including investment advisory fee, management fee, custodian fee and corporate agents' fees);

c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Calculation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Calculation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorized and approved by the Board of Directors and;

e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Board of Directors may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The Directors shall establish a pool of assets for each class of shares taking into account the allocation of net assets between distribution and capitalization shares in the following manner:

a) the proceeds from the issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article;

b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated to all the pools pro rata to the net asset values of the relevant classes of shares; provided that all liabilities, whatever pool they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

e) upon the payment of dividends to the holders of distribution shares of any class of shares, the Net Asset Value of such distribution shares shall be reduced by the amount of such dividends. The corresponding amounts due to capitalization shares will remain invested in the Fund on their behalf.

D. For the purposes of this Article:

a) shares of the Company to be redeemed under Article 20 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Calculation Date referred to Article 21, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

b) all investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the currency of the relevant class shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

c) effect shall be given on any Calculation Date to any acquisitions or sales of securities contracted for by the Company on such Calculation Date, to the extent practicable.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any as of the Company."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trois mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable SERENITY FUND SICAV-SIF S.A., avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 140.590 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1963 du 12 août 2008.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutatrice.

La Présidente et la scrutatrice s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par annonces faites dans le D'Wort, le Tageblatt et le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date des 30 janvier 2009 et 16 février 2009 et par lettre aux actionnaires en date du 16 février 2009.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Précision quant au calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Modification de l'article 22.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 25.710 actions en circulation, 13.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 21 janvier 2009 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de préciser le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et donc de modifier l'article 22 comme suit:

" **Art. 22. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.** La valeur nette d'inventaire par action est déterminée en divisant la valeur de l'ensemble des actifs de la Société, déduction faite des dettes de la Société, par le nombre total d'actions en circulation le Jour d'Évaluation.

La valeur nette d'inventaire par action d'une classe d'actions déterminée sera exprimée dans la devise de référence de la classe concernée. La valeur nette d'inventaire par action sera calculée en divisant les actifs nets de la classe par le nombre total d'actions émises au sein de cette classe en tenant compte de l'allocation des actifs aux différentes catégories d'actions existantes et sera arrondie vers le haut ou vers le bas au millième entier le plus proche.

Le calcul de la valeur nette d'inventaire des différentes classes d'actions sera effectué conformément aux principes comptables généralement reconnus:

A. Les actifs de la Société sont censés inclure:

- a) la totalité des espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus qui s'y rapportent;
- b) l'ensemble des traites, billets à vue et créances (y compris le produit des titres vendus, mais non livrés),
- c) l'ensemble des obligations, effets à terme, actions, valeurs, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres détenus par la Société ou auxquels elle aura souscrit;
- d) l'ensemble des titres, dividendes d'actions et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où celle-ci dispose de suffisamment d'informations à ce sujet (à condition que la Société puisse procéder à des ajustements en fonction des fluctuations de la valeur de marché des titres, dues aux opérations ex-coupons, ex-droits ou à des pratiques similaires);
- e) tous les intérêts courus sur tout titre portant intérêts, détenu par la Société, sauf dans le cas où ces intérêts sont inclus dans, ou reflétés par le capital nominal de ces titres;
- f) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis, et à condition que lesdits frais d'établissement puissent être directement déduits du capital de la Société, et
- g) tous les autres actifs autorisés de tout type et de toute nature, y compris les charges payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

1. La valeur des parts ou actions émises par les fonds de type ouvert ou de type fermé sera estimée suivant leur dernière valeur nette d'inventaire officielle, telle que publiée ou fournie par les fonds en question ou leurs agents administratifs ou, si le Conseil d'administration considère qu'elle est plus représentative de leur juste valeur, suivant leur dernière valeur nette d'inventaire non officielle ou estimée (l'estimation de la valeur nette d'inventaire peut être fournie par toute source d'évaluation des prix - y compris par le gestionnaire d'investissement du fonds de type ouvert concerné - à l'exception de l'agent administratif du fonds concerné si cette estimation est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle). La Valeur Nette d'Inventaire calculée sur la base des valeurs nettes d'inventaire non officielles des fonds de type ouvert ou de type fermé concernés est susceptible de différer de la Valeur Nette d'Inventaire qui aurait été calculée, le Jour d'Évaluation approprié, sur la base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par les agents administratifs des fonds de type ouvert ou de type fermé concernés. Sous réserve des droits conférés au Conseil d'administration par les Statuts, cette Valeur Nette d'Inventaire est définitive et irrévocable, nonobstant toute définition ultérieure éventuellement différente.

2. La valeur des titres, parts ou actions d'un fonds de type fermé qui sont cotés et régulièrement négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre système électronique analogue sera estimée suivant les derniers cours disponibles ou, en l'absence d'une telle valeur marchande, suivant le dernier cours de clôture le Jour d'Évaluation approprié ou suivant le dernier cours de clôture disponible à condition que cette évaluation reflète le prix le plus adéquat ou, si le Conseil d'administration considère qu'elle est plus représentative de sa juste valeur, suivant la dernière valeur nette d'inventaire non officielle ou estimée (l'estimation de la valeur nette d'inventaire peut être fournie par toute source d'évaluation des prix - y compris par le gestionnaire d'investissement du fonds de type ouvert concerné - à l'exception de l'agent administratif du fonds concerné si cette estimation est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle).

3. La valeur des titres négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (le "marché réglementé") se basera sur le dernier prix disponible;

4. Dans l'hypothèse où l'une des valeurs mobilières détenues en portefeuille par la Société le jour d'Évaluation en question, n'est pas cotée à une Bourse de valeurs ou négociée sur un quelconque marché réglementé ou si, au sujet de valeurs mobilières cotées à une Bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé, le prix tel que déterminé conformément au paragraphe (2) et (3) n'est pas représentatif de la valeur de marché équitable des valeurs en question, le cours de ces valeurs mobilières sera basé sur le prix de vente tel qu'il peut être raisonnablement prévu, déterminé avec prudence et bonne foi.

5. Tous les investissements, soldes en espèces et autres actifs de la Société libellés dans des devises autres que la devise correspondant à chaque classe d'actions seront évalués en tenant compte du ou des taux du marché des changes en vigueur à la date et au moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions.

Si l'évaluation sur base des règles susmentionnées devient impraticable ou inexacte à cause de circonstances particulières, d'autres critères d'évaluations généralement acceptés et vérifiables seront appliqués afin d'obtenir une évaluation équitable du fonds.

B. Les engagements de la Société sont censés inclure:

- a) les emprunts, traites et autres dettes exigibles;
- b) tous les frais administratifs échus ou à payer (y compris les commissions de conseil en investissement, de gestion, de banque dépositaire et des agents de la Société);
- c) toutes les dettes connues, présentes et à venir, y compris toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement en espèces ou en biens, y compris le montant de tous les dividendes non payés déclarés par la Société lorsque le Jour d'Évaluation tombe à la date de clôture des registres pour la détermination de la personne habilitée à encaisser ces dividendes ou qu'elle est postérieure à cette date;
- d) une provision suffisante pour les impôts futurs sur le capital et les revenus le Jour d'Évaluation, déterminée par la Société, et d'autres réserves pour autant qu'elles soient autorisées et approuvées par le Conseil d'administration et;
- e) toutes les autres dettes de la Société, de quelque type et nature que ce soit, sauf les engagements représentés par des actions de la Société. Lors du calcul du montant de ces engagements, le Conseil d'administration peut porter en compte des frais administratifs et autres dépenses de nature régulière ou récurrente sur la base d'un chiffre estimé d'avance pour des périodes annuelles ou autres, et pourra cumuler ces frais et dépenses en proportions égales sur une quelconque de ces périodes.

C. Les administrateurs établiront un compte d'actifs intégré pour chaque classe d'actions eu égard à l'allocation des actifs entre les actions de distribution et de capitalisation de la manière suivante:

- a) le produit de l'émission des actions de chaque classe d'actions sera enregistré dans les livres de la Société et porté au compte d'actifs intégré établi pour cette classe; l'actif, le passif, les revenus et les dépenses afférentes à cette classe d'actions seront imputés à ce compte intégré selon les dispositions du présent article;
- b) lorsqu'un actif dérive d'un autre actif, cet actif dérivé sera inscrit dans les livres de la Société au même compte intégré que les actifs dont il est issu et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée au compte intégré concerné;
- c) lorsque la Société encourt une dette relevant d'un actif appartenant à un compte intégré particulier ou d'une opération entreprise en rapport avec un actif d'un compte intégré, cette dette sera imputée au compte intégré concerné;
- d) au cas où un actif ou passif de la Société ne peut être considéré comme étant imputable à un compte intégré spécifique, cet actif ou ce passif sera imputé à tous les comptes intégrés au prorata de la valeur nette d'inventaire des classes d'actions en question, étant entendu que tous les passifs, quel que soit le compte intégré auquel ils sont imputables, engagent globalement la Société, sauf disposition contraire convenue avec les créanciers;
- e) lors du paiement des dividendes aux détenteurs d'actions de distribution d'une classe quelconque, la valeur nette d'inventaire de ces actions de distribution sera diminuée du montant de ces dividendes. Le montant correspondant revenant aux actions de capitalisation restera placé dans le Fonds en leur nom.

D. Aux fins des dispositions du présent Article:

- a) les actions de la Société à rembourser aux termes de l'Article 20 des présents Statuts seront considérées comme existantes et prises en compte jusque et immédiatement après la clôture des comptes le Jour d'Évaluation stipulé à l'Article 21, et à partir de cette date et jusqu'au paiement le prix sera par conséquent réputé être une dette de la Société;
- b) tous les investissements, soldes de trésorerie et autres actifs de la Société exprimés dans des devises autres que la devise de la classe d'actions concernée seront évalués après prise en compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur à la date et au moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et
- c) toute acquisition ou vente de titres réalisée par la Société tel Jour d'Évaluation prendra effet à cette date, dans la mesure du possible.

Le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il estime qu'une telle méthode reflète plus fidèlement la juste valeur de tout actif de la Société."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2009. Relation: LAC/2009/8443. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036158/242/284.

(090040831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Triaxiom Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 76, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.159.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Frederick Hopson, British citizen, born on 28 February 1951 in Wuppertal, Germany, and residing at 76, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Triaxiom Investment S.à.r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Triaxiom Investment S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The corporate object of the Company is to act as manager and investment adviser of non-coordinated undertakings for collective investment not established in Luxembourg within the meaning of article 28-8 of the Luxembourg law of 5 April 1993, as amended (the "1993 Law").

In addition, the object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand euro (€125,000.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one thousand euro (€1,000.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by at least two managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an

undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, other than circular resolutions, may be signed by any manager participating in the meeting. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-a-vis third parties each manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. Such member has a number of votes equal to the number of shares it owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The board of managers shall appoint an external auditor who shall audit the Company's annual accounts.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be, but do not need to be, members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Frederick Hopson	125	€125,000.-
Total:	125	€125,000.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,900.-.

Extraordinary general meeting

The member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 76, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange
2. The following persons are named managers (with individual signatory power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Professional Address	Date of birth	Place of birth
Frederick Hopson	Manager	76, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg	28 February 1951	Wuppertal (Germany)
Raymond Goebbels	Manager	76, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg	15 December 1949	Luxembourg

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le troisième jour du mois de mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Frederick Hopson, ressortissant britannique, né le 28 février 1951 à Wuppertal, Allemagne, et domicilié au 76, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Lequel comparant agissant ès-qualité a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Triaxiom Investment S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Triaxiom Investment S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer la fonction de gestionnaire et de conseiller en investissement d'organismes de placement collectif non-coordonnés qui ne sont pas établis au Luxembourg, au sens de l'article 28-8 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée (la "Loi de 1993").

L'objet de la Société est par ailleurs de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt cinq mille Euro (€125.000,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (€1000) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, autres que les résolutions circulaires, peuvent être signées par tout gérant présent au conseil. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie de circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Chacun des gérants a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par un des gérants.

Art. 8. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tout autre moyen de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution par circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Le conseil de gérance nomme un réviseur d'entreprise qui sera chargé de la révision des comptes annuels de la Société.

Art. 14. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
Frederick Hopson	125	€125,000.-
Total:	125	€125,000.-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 2.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 76, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Titre	Adresse Professionnelle	Date de naissance	Lieu de naissance
Frederick Hopson	Gérant	76, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, Grand Duchy de Luxembourg	28 février 1951	Wuppertal (Allemagne)
Raymond Goebbels	Gérant	76, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, Grand Duchy de Luxembourg	15 décembre 1949	Luxembourg

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. HOPSON - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 mars 2009. Relation: LAC/2009/8326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le six mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009035635/242/282.

(090040572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Alcentra Mezzanine No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.704.

In the year two thousand nine, on the twentieth day in the month of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Alcentra Jersey GP Limited", a company incorporated and existing under the laws of Jersey, established and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX,

here represented by:

Mrs Catherine BEERENS, employee, residing professionally at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pursuant to a proxy given and issued in Jersey.

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The prenamed proxy holder, acting in said capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Alcentra Mezzanine No 2, S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 107 704, has been incorporated under Luxembourg law, pursuant to a notarial deed enacted on 15 April 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 906 of 16 September 2005.

The Articles of Association of said Company have not been amended since then.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the appearing party, the company "Alcentra Jersey GP Limited" has become the sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That, in its capacity as sole partner of the Company "Alcentra Mezzanine No 2, S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That its declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That it, as well, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That full discharge is granted to the current managers of the dissolved Company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

IX.- That there should be proceeded to the cancellation of all shares of the Company, if any have been issued.

X.- That the appearing party commits itself to pay the costs of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Luxembourg),

a comparu:

"Alcentra Jersey GP Limited", une société constituée et existant sous les lois de Jersey, établie et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX,

ici représentée par:

Madame Catherine BEERENS, employée privée, domiciliée professionnellement au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée et émise à Jersey.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "Alcentra Mezzanine No 2, S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107 704, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu en date du 15 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 906 du 16 septembre 2005.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que la partie comparante, la société "Alcentra Jersey GP Limited" est devenue le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que la même partie comparante, étant le seul associé de la société "Alcentra Mezzanine No 2, S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Qu'elle, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'elle a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants actuels de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Qu'il doit être procédé à l'annulation des parts sociales, si celles-ci ont été émises le cas échéant.

X.- Que la partie comparante s'engage à régler tous les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 février 2009. Relation: EAC/2009/2187. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009036675/239/96.

(090041425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Energie Verte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 145.142.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979 (Matricule 1979 0617 250), demeurant à L-4822 Rodange, 16, rue Eugène Huberty.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ENERGIE VERTE S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Pétange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a comme objet l'exploitation d'une entreprise de chauffage-sanitaire, de ventilation et de climatisation, et le conseil en énergie.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille neuf.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associée unique Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 975,-.

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979 (Matricule 1979 0617 250), demeurant à L-4822 Rodange, 16, rue Eugène Huberty.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

4.- L'adresse du siège social est fixée au L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

DONT ACTE.

Fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rodrigues De Sousa, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mars 2009. Relation: EAC/2009/2311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 5 mars 2009.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2009035636/237/70.

(090040272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Donako Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.099.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of March.

Before Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch.

APPEARED:

1) INNOVA/3 L.P., with its registered seat in Delaware, c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA,

represented by proxy by Miss Stéphanie STACCHINI, professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Which proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

2) IN NOVA/3 EBRD CO-INVESTMENT FACILITY L.P., with its registered seat in Delaware, c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA,

represented by proxy by Miss Stéphanie STACCHINI, professionally residing in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Which proxy, after being signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "Donako Holding S. à r.l.", with registered office in L-1116 Luxembourg, 6 rue Adolphe, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 115 099, has been incorporated by deed dated February 24th, 2006 and enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, dated June 2nd, 2006, under number 1076, hereafter the 'Company'.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty five euro (EUR 125.-) each.

- That the appearing parties represent 100% of the share capital.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Creation of two classes of managers;
2. Resignation and appointment of managers;
3. Decision to insert in the Company's Articles of Association the possibility to distribute interim dividends;
4. Amendment of the Articles of Association taken into account the previous resolutions;
5. Transfer of the registered office of the Company;
6. Miscellaneous.

First resolution

It has been resolved unanimously to create two classes of managers whereby the representation of the Company is valid towards third parties only through the signatures of one A manager together with one B manager.

Second resolution

The General Meeting resolves unanimously to acknowledge the resignation of Mrs Géraldine SCHMIT and Mr Christophe DAVEZAC from their mandates as Managers of the Company and to appoint them as A Managers of the Company.

The General Meeting resolves unanimously to acknowledge the resignation of Mr Steve BUCKLEY and Mr Andrej Michal BARTOS from their mandates as Managers of the Company and to appoint them as B Managers of the Company.

The General Meeting decides unanimously to appoint Mr Iain HAGGIS as B Manager of the Company with immediate effect for an unlimited period of time.

Consequently and as a consequence of the previous resolutions, the managers of the Company will henceforth be categorized as follows:

A MANAGERS

- Mrs Géraldine SCHMIT, director of companies, born on November 12th, 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg,

- Mr Christophe DAVEZAC, director of companies, born on February 14th, 1964 in Cahors (France), professionally residing at 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg.

B MANAGERS

- Mr Steven BUCKLEY, director of companies, born on November 12th, 1955 in Virginia (United States of America), professionally residing in Rondo ONZ 1 35th Floor, 00-124 Warsaw, Poland,

- Mr Andrej Michal BARTOS, director of companies, born on October 15th, 1971 in Miedzyzecz Podlaski (Poland), professionally residing in Rondo ONZ 1 35th Floor, 00-124 Warsaw, Poland,

- Mr Iain HAGGIS, director of companies, born on December 9th, 1961 in Epsom (England), professionally residing in Rondo ONZ 1 35th Floor, 00-124 Warsaw, Poland.

Third resolution

With effect as of today's date, it has been resolved unanimously to insert in the Company's Articles of Association the possibility for the Board of Managers to distribute interim dividends.

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolutions, it has been resolved unanimously to amend accordingly the Articles of Association of the Company as follows:

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed of managers of category A and B. The managers need not to be partners. The managers are appointed, revoked and replaced by the general partners meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager and one (1) B manager. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the joint signatures of one A Manager together with one B Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles.

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Fifth resolution

The General meeting decides unanimously to transfer the registered office of the Company from 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg with immediate effect.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1) INNOVA/3 L.P., ayant son siège social au Delaware, c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA,

représentée en vertu d'une procuration par Mlle Stéphanie STACCHINI, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

2) INNOVA/3 EBRD CO-INVESTMENT FACILITY L.P., ayant son siège social au Delaware, c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA,

représentée en vertu d'une procuration par Mlle Stéphanie STACCHINI, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Donako Holding S. à r.l.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 115 099, a été constituée suivant acte reçu en date du 24 février 2006 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations en date du 02 juin 2006 sous le numéro 1076, ci-après la "Société".

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune.

- Que les comparantes représentent 100% du capital.

- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Création de deux classes de gérants;
2. Démission de gérants et nomination de gérants;
3. Décision d'insérer dans les statuts de la Société la possibilité de distribuer des acomptes sur dividendes;
4. Modification des statuts de la Société tenant compte des décisions ci-dessus;
5. Transfert du siège social de la Société;
6. Divers.

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité de créer deux catégories de gérants. Par conséquent, la représentation de la société auprès des tiers se fera seulement par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission Mme Géraldine SCHMIT et Mr Christophe DA-VEZAC de leur fonction de Gérant de la Société et de les nommer Gérants de classe A avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission Mr Steve BUCKLEY et Mr Andrezej Michal BARTOS de leur fonction de Gérant de la Société et de les nommer Gérants de classe B avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Iain HAGGIS au poste de gérant de classe B avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent et en conséquence des résolutions précédentes, le conseil de gérance sera composé comme suit

Gérants A

- Mme Géraldine SCHMIT, administrateur, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

- M. Christophe DAVEZAC, administrateur, né le 14 février 1964 à Cahors (France), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

Gérants B

- M. Steven BUCKLEY, administrateur, né le 12 novembre 1955 en Virginie (USA), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1 35th Floor, 00-124 Warszaw, Poland.

- M. Andrej Michal BARTOS, administrateur, né le 15 octobre 1971 à Miedzyzec Podlaski (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1 35th Floor, 00-124 Warszaw, Poland.

- M. Iain HAGGIS, administrateur, né le 9 décembre 1961 à Epsom, (Angleterre), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1 35th Floor, 00-124 Warszaw, Poland.

Troisième résolution

Avec effet à la date de ce jour, il a été décidé à l'unanimité d'insérer dans les statuts de la Société la possibilité pour le Conseil de Gérance de distribuer des acomptes sur dividendes.

Quatrième résolution

En accord avec les résolutions qui précèdent, il est décidé à l'unanimité de modifier les statuts de la société comme suit:

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A et un gérant B. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles a cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. STACCHINI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 06 mars 2009. MER/2009/391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mars 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009035639/243/254.

(090040433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Imex Gabbeh S.à.r.l., Tapis d'Orient, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 59-63, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 60.224.

— DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt sept février.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Jean CIGRANG, commerçant, né à Luxembourg le 11 janvier 1951, demeurant à L-5403 Bech-Kleinmacher, op der Kruut. Il remet d'abord au notaire soussigné, pour être placée au rang de ses minutes à la date de ce jour et en être délivrée expédition ou copie à qui de droit, un contrat d'option sous seing privé en sa faveur, sur les quarante-neuf (49) parts de IMEX GABBEH, S.à.r.l., TAPIS D'ORIENT, avec siège social à L-1741 Luxembourg, 59-63, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 60 224, constituée suivant acte Alphonse LENTZ de Remich en date du 24 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 603 du 31 octobre 1997, modifiée suivant acte Alphonse LENTZ de Remich du 12 février 1999, publié au dit Mémorial, Numéro 348 du 17 mai 1999, modifiée suivant acte sous seing privé du 10 juin 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1386 du 25 septembre 2002 appartenant à Taghi REZAPOUR JIRCOL, commerçant, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 8, route de Remich et la copie de la lettre du 27 février 2009 par laquelle il exerce son droit d'option sur les parts en question moyennant et pour le prix de six mille zéro soixante-treize virgule trente-neuf (6.073,39) euros, correspondant à la valeur nominale.

Ensuite, le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros, représenté par cent (100) parts.

- Le comparant, suite à l'exercice de son option d'achat, est propriétaire des cent (100) parts de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité au 31 décembre 2008.

- Par la présente, il prononce la dissolution de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2008.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile du comparant.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Cigrang et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 3 mars 2009. Relation: EAC/2009/2366. Reçu soixante quinze euros 75,-
Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 05 MARS 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009035649/223/45.

(090040186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Cristal Pap SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 105.810.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-six février.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CRISTAL PAP SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 105 810, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 20 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 480 du 23 mai 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Chantai SIMON, manager juridique, demeurant à Thionville (France), qui désigne comme secrétaire Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jean-François PERRAULT, dirigeant, demeurant à Bouloc (France). Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la société.
- 2) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3) Désignation du lieu où seront conservés les livres de la Société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée dissout avec effet immédiat la Société aux droits de l'associé unique, lequel se considère comme liquidateur et déclare reprendre personnellement tous les actifs et passifs même inconnus de la Société.

L'associé-liquidateur reconnaît avoir été rendu attentif par le notaire sur la portée de cette disposition.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs CONSULTING & LOGISTICS MARKETING NETWORK SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le

numéro B 98 192, MPC INVEST SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 102 092 et Jean-François PERRAULT, dirigeant, F-31620 Bouloc, 2761A, route de Villaudric pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge au commissaire aux comptes Jean GREFF, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale, pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Simon, Lehmann, Perrault et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 4 mars 2009. Relation: EAC/2009/2441. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 05 MARS 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009035652/223/57.

(090040184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.830.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of the month of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of "Cobalt Waterline S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 123 830, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 466 of 27 March 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated 5 February 2009 published in the Mémorial number 484 of 5 March 2009.

The meeting was opened by Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary and scrutineer M^e Nora Filali, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

2. That it appears from the attendance list that all twelve thousand two hundred sixteen (12,216) shares in issue are represented at the present meeting.

3. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

4. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from three hundred and five thousand four hundred Euro (€ 305,400) to three hundred and thirty thousand four hundred Euro (€330,400) by the issue of one thousand (1,000) new shares of a par value of twenty-five Euro (€25) each.

B. Subscription and payment of the new shares to be issued by Balmoral Capital I LP and Balmoral Capital A LP and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation.

The decisions taken by the shareholders are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital from three hundred and five thousand four hundred Euro (€ 305,400) to three hundred and thirty thousand four hundred Euro (€ 330,400) by the issue of one thousand (1,000) new shares of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each to be subscribed and paid in full in cash as set forth in the table below.

The new shares referred to above have been subscribed to and paid in full in cash as follows:

Subscriber	Balmoral Capital I LP	Balmoral Capital A LP
Number of Shares	668	332
Aggregate Subscription Price (€)	€16,700	€8,300

(1) Balmoral Capital I LP, and

(2) Balmoral Capital A LP, both being limited partnership, with principal place of business at Cassini House, 57-59 St. James Street, London SW1A 1LD, and both acting by their general partner, Balmoral Partners Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey with registered office at c/o Schroder Administrative Services (C.I.) Limited, P.O. Box 334, Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 3UF, represented by Me Mariya Gadzhalova, aforementioned, pursuant to proxies and subscription forms dated March 2009 which having been signed by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding resolution, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation as follows:

"The issued share capital of the Company is set at three hundred and thirty thousand four hundred Euro (€330,400) divided into thirteen thousand two hundred sixteen (13,216) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 1,200,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix mars.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de "Cobalt Waterline S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123830, constituée par acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 466 du 27 mars 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire soussigné, en date du 5 février 2009, publié au Mémorial numéro 484 du 5 mars 2009.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigna comme secrétaire et scrutateur M^e Nora Filali, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, le président déclara et pria le notaire d'acter que:

1. Que les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants.

2. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les douze mille deux cent seize (12.216) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée.

3. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

4. Les points sur lesquels les résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de trois cent cinq mille quatre cents Euro (€305.400) à trois cent trente mille quatre cents Euro (€330.400) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25).

B. La souscription et le paiement des nouvelles parts sociales devant être émises par Balmoral Capital I LP et Balmoral Capital A LP et modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des Statuts.

Les décisions prises par les associés sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de trois cent cinq mille quatre cents Euro (€305.400) à trois cent trente mille quatre cents Euro (€330.400) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25) souscrites et entièrement libérées comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

Souscripteur	Balmoral Capital I LP	Balmoral Capital A LP
Nombre de parts sociales	668	332
Prix de souscription (€)	€16,700	€8,300

(1) Balmoral Capital I LP, et

(2) Balmoral Capital A LP, toutes deux des limited partnership, ayant leur principal établissement à Cassini House, 57-59 St. James Street, Londres SW1A 1LD, et toutes deux agissant par l'intermédiaire de leur general partner, Balmoral Partners Limited, une société constituée sous le droit de Guernesey ayant son siège social au c/o Schroder Administrative Services (CI.) Limited, P.O. Box 334, Regency Court, Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 3UF, représentés par M^e Mariya Gadzhalova, ci-dessus mentionné, suivant des procurations et formulaires de souscription datés du mars 2009 qui ont été signés par les membres du bureau et le notaire soussigné, et qui resteront annexés au présent acte en vu de son enregistrement auprès des autorités compétentes.

La preuve du paiement du prix a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation du capital social qui précède, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent trente mille quatre cents Euro (€330.400) divisé en treize mille deux cent seize (13.216) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant à la Société à la suite de son augmentation du capital social sont évalués à environ € 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg à la date mentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal les comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: M. Gadzhalova, N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mars 2009. Relation: EAC/2009/2669. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009035656/272/137.

(090040648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Zimmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 64.009.

L'an deux mille neuf,
le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand- Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Georges ZIMMER, retraité, demeurant à F-57970 Yutz, 14, rue Buvrines,
ici représenté par:

Maître Karine SCHMITT, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration lui donnée à Yutz, le 15 janvier 2009;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la personne comparante et le notaire
sousigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles;

2.- Monsieur Eric ZIMMER, gérant de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville, 24, rue Joffre.
ici représenté par:

Maître Karine SCHMITT, prénommée,
en vertu d'une procuration lui donnée à Thionville, le 15 janvier 2009;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la personne comparante et le notaire
sousigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme il est précisé ci-avant, et agissant en leur qualité de seuls et uniques associés
de la société:

"ZIMMER S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège jusqu'à ce jour au 9 rue
du Brill, L-4041 Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} avril 1998, publié au
Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 485 du 02 juillet 1998 et page 23 267 et inscrite
au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 64 009 et dont les statuts ont été
modifiés suite à une décision prise par les associés en assemblée générale tenue sous seing privé à la date du 27 mars
2002, décidant de convertir le capital social de la Société en euros (EUR); un extrait de laquelle assemblée fut publié au
Mémorial, le 30 août 2002, sous le numéro 1263,

prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire, administratif et d'exploitation de
la Société de la Ville d'Esch-sur-Alzette à Luxembourg-Ville et ont décidé de fixer la nouvelle adresse de la Société au 4
rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social à Luxembourg-Ville, les associés ont décidé de modifier l'article CINQ
(5), premier alinéa des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). "Le siège social est établi à Luxembourg-Ville."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par la mandataire des personnes comparantes, ladite mandataire a signé avec
le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. SCHMIT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 janvier 2009. Relation: EAC/2009/700. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Asso-
ciations.

Belvaux, le 11 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009036160/239/51.

(090041202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Amarilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 131.520.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Aimé DUMARTIN, gérant de sociétés, né à Saugnacq et Muret (France) le 2 février 1936, demeurant à 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg,

2) Monsieur Mehdi DUMARTIN, étudiant, né à Metz (France) le 18 octobre 1989, demeurant à 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg,

tous deux ici représentés par Monsieur Sébastien MARTIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 2 février 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société AMARILUX S.à r.l., société à responsabilité limitée familiale, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 août 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2494 du 3 novembre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

- Qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital à concurrence de QUATRE MILLIONS D'EUROS (4.000.000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de HUIT MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (8.450.000.- EUR) à QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (4.450.000.- EUR) par annulation de quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune, et par remboursement à un des associés, Monsieur Aimé DUMARTIN prénommé, d'une somme de QUATRE MILLIONS D'EUROS (4.000.000.- EUR).

L'attention des parties est attirée sur le fait que ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers éventuels de la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (4.450.000.- EUR) représenté par QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (4.450) parts sociales de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 février 2009. Relation: LAC/2009/7037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009036715/220/50.

(090041853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.